

CLIMAT: L'AGGLOMÉRATION POURSUIT SON PLAN D'ACTION AVEC 10 000 COMPOSTEURS DISTRIBUÉS AUX HABITANTS

Le mercredi 10 mai, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin, accompagné d'Edouard MABIRE, Vice-Président en charge de la collecte et de la Valorisation des déchets, de Patrick LERENDU, Président de la Commission de Territoire de La Hague et Manuela MAHIER, Maire de La Hague, a remis à un habitant de la Hague le 10 000ème composteur individuel fourni par l'Agglomération.

La politique en faveur du climat

Le Cotentin se mobilise pour développer des actions concrètes contre le dérèglement climatique. Elle agit ainsi en faveur de la réduction de l'enfouissement des déchets, dont les biodéchets qui sont à l'origine d'importantes émissions de gaz à effet

de serre. En l'espèce, pour accompagner durablement les habitants dans la réutilisation de leurs résidus de jardin et de cuisine, l'Agglomération propose des solutions pour le compostage, et notamment la mise à disposition de composteur gratuit.

L'objectif que s'est fixé le Cotentin est ambitieux : réduire de 50 % les déchets enfouis, valoriser 100 % des biodéchets à la source d'ici décembre 2023 et trier 100 % des emballages plastiques et papiers.

« La réduction des déchets est un enjeu pour notre territoire et la préservation de sa qualité de vie. Un chiffre illustre particulièrement bien l'impact que nous pouvons avoir sur notre environnement : la quantité de déchets enfouis chaque année dans le Cotentin correspond environ à 5 Tour Eiffel. Cela représente à près de 250kg de déchets par an par habitant », rappelle le Président David MARGUERITTE. L'extension des consignes de tri mise en place tout au long de l'année 2022 a été une première étape qui nous permet déjà de réduire l'enfouissement. La gestion des biodéchets est un autre défi pour lequel l'Agglomération est déjà mobilisée. Depuis le début du mandat, ce sont 10 000 composteurs qui ont été distribués gratuitement à la population ».

Composteur individuel gratuit

Depuis le 1^{er} mars 2022, les habitants du Cotentin peuvent bénéficier d'un composteur gratuitement. Les ambassadeurs du tri et de la prévention ont été très sollicités par les habitants du Cotentin, puisque ce sont plus de 8 350 composteurs qui ont été distribués. Pour mémoire, 1 382 composteurs ont été demandés par les habitants du Cotentin en 2021.

« Ces résultats sont encourageants et nous incitent à monter encore en puissance sur la valorisation des biodéchets » poursuit le Président MARGUERITTE.

« Le compostage est de plus en plus utilisé par les habitants du Cotentin et il faut s'en féliciter. Si la collectivité met à disposition des habitants des composteurs, elle fournit aussi un service d'information avec la mobilisation des Ambassadeurs de Tri et de Prévention des déchets qui sont présents sur les déchèteries et lors de nombreux événements pour conseiller et accompagner les habitants dans la valorisation de ces déchets. Pour avoir un compost de qualité, il ne faut pas hésiter à se laisser guider », souligne Edouard MABIRE, Vice-Président en charge de la Collecte et de la Valorisation des déchets.

Pour demander son composteur, il suffit de se connecter sur le site lecotentin.fr et de réserver un créneau pour retirer son composteur lors d'une permanence des ambassadeurs dans une des 15 déchèteries du territoire. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service au 02 33 53 92 04 ou par mail : prevention.dechets@lecotentin.fr

Que mettre dans son composteur ?

Epluchures de légumes, marcs de café, branchages et tontes de pelouse sont encore trop souvent considérés comme des « déchets » alors qu'avec un peu de patience, ils peuvent devenir des produits nobles dont les plantes et potagers peuvent se délecter.

Pour rappel, les déchets verts déposés en déchèterie (pelouses et branchages) représentent plus de 25 000 tonnes en 2021, soit presque 136 kg/an/hab. La part de biodéchets qui se trouve encore dans les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) s'élève à environ 30 %, soit un peu plus de 14 000 tonnes pour le territoire du Cotentin (78 kg/an/hab.).

Selon l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique), un foyer peut en moyenne réduire ses déchets de 93 kg par an en pratiquant ce geste simple qu'est le compostage !

Compostage collectif

Au cours des deux dernières années, le compostage de proximité pour les personnes en habitat collectif a pu être développé grâce à un partenariat avec la Région Normandie qui a permis l'intervention de deux volontaires en mission civique. Cinq projets ont vu le jour sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin et 2 autres à Valognes. D'autres projets sont en cours de réflexion sur le reste de l'Agglomération. Ce sont à ce jour plus de 300 foyers en habitat collectif qui ont accepté de réduire leur production de biodéchets de foyers grâce au compostage.

Obligation de trier ses biodéchets au 1er janvier 2024 ?

La réglementation prévoit l'obligation du tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024, la distribution de composteurs permet de répondre

en partie à cette obligation. Cependant pour aller plus loin, l'Agglomération du Cotentin mène actuellement une étude subventionnée par l'ADEME et la Région Normandie sur ce sujet, dont les résultats seront publiés fin 2023.